



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le **25 FEV. 2026**

ID : 057-245700695-20260219-D2026_24_SI-AR

DECISION 2026-24

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances CNP Assurances IARD d'un montant de 606 € et correspondant aux frais de remise en état d'un panneau de signalisation sur VICC, suite à un accident de la circulation survenu à Cattenom, le 11 novembre 2025.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 février 2026

Le Président
Michel PAQUET

